

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 23 (1925)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : compte-rendu annuel du comité
central sur l'activité de la société pendant l'année 1924

Autor: Mermoud, John / Baumgartner, Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres.

Rapport du Comité central sur l'activité de la Société pendant l'année 1924.

1^o Généralités.

L'année 1924 n'a apporté, par rapport à l'année précédente, aucune amélioration dans la situation économique de la corporation des géomètres. Bien que les conditions économiques de notre pays marquent une légère tendance à l'amélioration, l'exécution des mensurations cadastrales et des remaniements parcellaires n'avance que fort lentement dans certains cantons. Les obstacles ne proviennent, ni des prescriptions légales, ni du programme fédéral de mensuration, mais principalement de la tendance des cantons et des communes à restreindre les dépenses autant que possible; il faut également admettre, pour une part, le manque de connaissance de la question.

Dans ces conditions, nous ne devons pas abandonner une active propagande en faveur des mensurations et des remaniements. Le géomètre doit profiter de toutes les occasions qui se présentent pour initier les intéressés à ces questions, et agir ainsi, tant dans son propre intérêt que dans celui de la corporation entière.

Les sections de Berne, Waldstätte-Zoug et Zurich-Schaffhouse, ainsi que les organes cantonaux de mensuration correspondants, ont participé, par une exposition collective appropriée, aux expositions de Berthoud, Lucerne et Winterthur; nous voulons espérer que le résultat attendu n'a pas été vain.

A partir de la seconde moitié de l'année 1924, on a supprimé la subvention aux travaux d'abornement qui était prélevée sur les crédits de chômage; par contre, on a continué à faire exécuter par des géomètres sans travail un certain nombre de plans d'ensemble de mensurations déjà existantes.

Dans le domaine technique, nous pouvons signaler une amélioration importante des instruments relatifs à la mensuration optique des distances, de telle sorte que les méthodes

de levé avec utilisation des coordonnées polaires pourront recevoir une impulsion nouvelle.

On s'est efforcé en outre d'introduire un tarif à forfait pour les travaux de conservation. Ce projet doit susciter une attention générale par le fait de son influence sur le subventionnement des travaux de conservation et sur la question des aides.

Enfin, il s'est fondé une Association des Géomètres du Registre foncier-fonctionnaires.

2° Comité central.

La composition du Comité central n'a subi aucune modification.

3° Etat des sociétaires.

La Société compte actuellement 413 membres, contre 406 durant l'année dernière. Deux sociétaires sont décédés: MM. Hans Leemann, Rheinfelden, et Denis Dunand, Genève.

4° Assemblées et séances.

La X^e assemblée ordinaire des Délégués a eu lieu à Winterthur, en raison du jubilé du cinquantième anniversaire de la fondation du Technikum cantonal zurichois. En plus des délégués, un certain nombre d'anciens élèves de cette école florissante se sont réunis à Winterthur.

La XX^e assemblée générale a eu lieu à Lausanne le 17 mai, en corrélation avec l'organisation des cours professionnels des sections suisses romandes. L'assemblée accusa une participation satisfaisante, dans laquelle les collègues de langue alémanique étaient représentés par un fort contingent. Nous adressons nos meilleurs remerciements à la Section vaudoise pour l'organisation impeccable de la réunion.

Le Comité central a tenu deux séances. En outre, le 5 juillet, a eu lieu une conférence entre des délégués du groupe des ingénieurs ruraux et des ingénieurs topographes de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (S. I. A.) et des délégués du Comité central. Les 7 et 8 novembre, se sont réunis les délégués du Comité central, de l'Association des Géomètres-praticiens et des Commissions de taxation des sections, en vue d'une première délibération concernant le tarif à forfait pour les travaux de conservation, élaboré par la Commission de taxation de l'Association des Géomètres-praticiens.

5^o Journal.

La « Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières » a comporté 304 pages, sur lesquelles 100 environ ont été consacrées à des sujets concernant les remaniements parcellaires. Le texte français a compté 102 pages.

La composition de la rédaction n'a subi aucune modification.

Le journal a été expédié à :

418 sociétaires,

185 abonnés, plus

18 exemplaires envoyés à titre gratuit et d'échange.

Total 621 exemplaires.

Le tirage comporte 700 exemplaires, sur lesquels 20 sont réservés pour les archives et 10 à la Rédaction.

6^o Sections et groupes.

Durant l'année courante, s'est constituée « l'Association des Géomètres du Registre foncier-fonctionnaires ». Cette nouvelle association a demandé son admission à titre de groupe dans le sein de la Société suisse des Géomètres.

Il n'y a rien à signaler de spécial en ce qui concerne les autres sections et groupes.

7^o Bibliothèque.

L'utilisation de la bibliothèque a été plus active durant l'année courante.

C'est avec la plus vive reconnaissance que la bibliothèque a pris possession des dons suivants :

1^o de Monsieur l'Inspecteur fédéral du cadastre Baltensperger : une collection des ordonnances, des instructions et des circulaires publiées par le Conseil fédéral depuis 1918 ; en outre les tirages à part des rapports présentés par Monsieur l'Inspecteur fédéral du cadastre aux cours professionnels et dans les conférences.

2^o de Monsieur Auguste Ansermet, ingénieur et géomètre du Registre foncier, à Vevey :

Travail de promotion de Monsieur l'ingénieur Hunziker sur « Gewichtsfunktion und Instrumental-Zenitdistanz beim Jobin'schen Prismen-Astrolab ».

Abendroth: Le géomètre dans la construction des villes (2e édition).

3^o de Monsieur le Professeur E. Diserens à Zurich:

E. Diserens: L'état actuel des remaniements parcellaires et leur portée pratique.

E. Diserens: Une entreprise d'assainissement et de remaniement parcellaire à Trey.

E. Diserens: Les améliorations foncières dans le Canton de Vaud.

E. Diserens: Revue mensuelle agricole suisse (extrait des numéros 3 et 4 de 1923).

Badel et Diserens: Les améliorations foncières de Vulliens.

En outre, la bibliothèque s'est augmentée des publications techniques de l'année 1923. Le bibliothécaire est toujours Monsieur C. Ruegger, géomètre de section au Bureau du Cadastre de la Ville de Zurich.

8^o Taxation.

La commission de taxation de l'Association des Géomètres-praticiens, composée de nos collègues Werffeli, Schärer et Schweizer, a élaboré, dans le courant de l'année, un tarif à forfait pour les travaux de conservation. Il y a quelque temps, le canton de Saint-Gall avait fait dresser par notre collègue Bosshard, un tarif à forfait semblable. A la demande du comité de l'association, le Comité central a convoqué à Olten les 7 et 8 novembre, les délégués des commissions de taxation des sections en une conférence, au cours de laquelle on a discuté à fond les propositions présentées par la commission de taxation de l'association et confié la rédaction définitive, à la même commission augmentée de deux membres et avec mission de rapporter encore dans le courant de l'année. Bien que la commission de taxation de l'association ait tout d'abord soutenu le point de vue que l'établissement du tarif était de la compétence des commissions de taxation, le cours des discussions a montré que la question de l'établissement d'un tarif à forfait pour les travaux de conservation, présentait, pour diverses raisons, un intérêt général; c'est pourquoi, à la seconde conférence qui a eu lieu le 10 janvier 1925, le Comité central, d'accord avec l'association des Géomètres-praticiens, a convoqué également les représentants du groupe des géomètres-employés, et

ceux de l'association nouvellement fondée des Géomètres du Registre foncier-fonctionnaires, de même que les autres membres du comité de la Société suisse des Géomètres et le Rédacteur.

Le Comité central espère servir la cause de l'objet en question en élargissant les bases de discussion. Or comme la confédération, les cantons, les communes et les propriétaires participent aux frais de la conservation, et comme l'organisation de la conservation varie suivant les cantons, l'introduction d'un tarif à forfait ne peut pas avoir lieu avant que soient liquidées un certain nombre de questions intéressant la confédération et les cantons; l'étude de toutes ces questions connexes prendra certainement un certain temps.

On peut constater avec satisfaction qu'au cours de l'année, le Comité central n'a pas eu à intervenir dans des cas de soumissions au rabais ou d'autres infractions au Règlement sur la taxation.

9° Cours professionnels.

Les sections suisses romandes ont organisé à Lausanne, des cours professionnels qui ont eu une durée de deux jours, ont réuni une participation satisfaisante et ont obtenu un succès complet.

10° Revision de la loi sur l'agriculture.

La pétition de la Société suisse des Géomètres concernant la revision du chapitre 5 de la Loi fédérale relative à l'encouragement à l'agriculture, a été expédiée, dans le cours de l'année, au Département fédéral d'économie publique. Cette pétition a été acceptée avec l'assurance que nos propositions seront examinées avec bienveillance lors de la préparation de la nouvelle loi.

11° Propagande en faveur des remaniements parcellaires.

Nous rappelons que chacun peut se procurer le matériel et les documents pour conférences, etc. auprès du directeur de l'Office central, Monsieur S. Bertschmann, géomètre de la Ville, Zurich.

12° Questions de culture professionnelle.

Neuf sections ont répondu à la circulaire ayant trait à la réduction du stage pratique en faveur des ingénieurs ruraux

diplômés, question qui fut soulevée par le groupe des ingénieurs ruraux et des ingénieurs topographes de la S. I. A. Toutes les réponses sont opposées à une réduction de durée du stage pratique. En donnant connaissance de ce résultat à la commission fédérale d'examen, le Comité central a encore insisté sur le fait qu'il fallait absolument maintenir le principe de la durée de deux ans du stage pratique à imposer aux candidats, avant qu'ils se présentent devant la commission fédérale d'examen. Par la suite, cette commission a fait sien le point de vue de la corporation des géomètres. Quelques sections ont présenté des observations au sujet de la fusion des deux professions d'ingénieur agricole et de géomètre, et se sont élevées spécialement contre l'enseignement uni-latéral du Polytechnikum. Les divergences d'opinion sont encore si marquées parmi les membres du Comité que provisoirement celui-ci ne peut prendre aucune décision. Il vaut mieux remettre à plus tard la solution de cette question, notamment celle qui a trait à un enseignement commun à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le 5 juillet, a eu lieu à Berne une conférence des délégations du groupe des ingénieurs ruraux et des ingénieurs topographes de la S. I. A. et du Comité central, au cours de laquelle ont été discutées les questions rappelées plus haut. Nous nous en rapportons, à ce sujet, au procès-verbal qui a paru dans le numéro d'août de notre journal (page 189). La conférence a eu comme résultat que, des deux côtés, on a exprimé le vœu qu'à l'avenir, les deux corporations traitent, dans des pourparlers préparatoires, toutes les questions communes qui les concernent, avant de formuler leurs revendications sous une forme définitive.

13^o Chômage.

Cette question a été complètement liquidée au cours de l'année dernière, en ce sens que le Conseil fédéral a libéré les géomètres praticiens de toute contribution à ce sujet.

L'Isle/Kusnacht, le 31 décembre 1924.

Pour le Comité central de la Société suisse des Géomètres :

Le président: *John Mermoud*.

Le secrétaire: *Th. Baumgartner*.